



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira

le mardi 10 mars 2026 à 20 h 30

en séance ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du 19 février 2026
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Projet de cession d'un terrain communal en vue de la construction d'une maison médicale
4. Ressources humaines - Délibération relative aux Autorisations Spéciales d'Absence pour les agents (ASA)
5. Questions diverses et communications

Affiché le 03 mars 2026
Le Maire,
Jean-Claude JULY.

